

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [isabelle-lafrance](#)

<https://www.cadre21.org/membres/72b8069033801c699e179c46>

Date d'obtention : 2023-09-29 15:28:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode pour protéger l'auteur, la victime et le témoin. C'est une méthode qui est claire et précise. En suivant la méthode on s'assure de ne pas poser trop ou peu de questions.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être certaine de bien intervenir selon la loi. Et surtout d'être bienveillante envers toutes les personnes impliquées.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas demander de voir les photos. D'être à l'écoute et de poser les bonnes questions en suivant le protocole.